

Un nouveau projet européen pour lutter contre les fraudes

L'Europe est aujourd'hui au coeur d'un système d'approvisionnement complexe. Le projet européen "**Food Integrity**" vise à préserver l'authenticité des aliments.

Avec la complexification de la chaîne d'approvisionnement en Europe, le risque de fraudes alimentaires est plus que présent.

Relancée fin décembre 2013, la polémique a de nouveau pris de l'ampleur avec la découverte d'un trafic de viande de cheval dans onze départements du Sud de la France. En cause, de la viande chevaline revendue à la consommation alors qu'elle avait servi dans l'industrie pharmaceutique, la rendant ainsi impropre à la consommation humaine.

Mais en 2014 de nouveaux projets vont être amorcés pour préserver l'authenticité des aliments. C'est le cas du projet européen « **Food Integrity** » qui démarre en janvier.

Coordonné par la Fera (Agence de recherche en santé et en environnement britannique), il regroupe à la fois des industriels, des centres de recherches, des pouvoirs publics, ainsi que le laboratoire Eurofins. Le géant des analyses apportera ses compétences analytiques dans le domaine.

« Ce projet englobe à la fois des aspects de qualité, d'authenticité des aliments et de détection des fraudes. Son objectif est de promouvoir des produits à valeur ajoutée mais aussi de protéger ceux comportant des Indications géographiques protégées (IGP) ou encore Appellations d'origine protégées (AOP) », explique Michèle Lees, directrice de la recherche collaborative chez Eurofins.

Il devrait conduire à la mise en place d'une plateforme multidimensionnelle qui synthétisera toutes les méthodes d'analyses existantes pour valider l'authenticité des produits.

Autre événement attendu, la **publication du règlement des contrôles officiels**. Une proposition émise courant 2013 par la Commission européenne suite à la découverte de la viande de cheval dans des plats cuisinés.

Parmi les **principales modifications** apportées, celle-ci introduit notamment des **redevances obligatoires**, basées sur le modèle de la filière viande, qui seront étendues aux autres secteurs de l'agroalimentaire.

Par ailleurs, le texte devrait **durcir le dispositif anti-fraudes**, notamment à travers des **sanctions proportionnelles à l'avantage économique** généré par la fraude.

Ce texte a été adopté par la Commission européenne en mai 2013. Il est maintenant en discussion au Parlement et au Conseil européens, et donc attendu courant 2014.